

D 959 NICARAGUA: DIX PRÊTRES EXPULSÉS

Suite à la déclaration des évêques sur la réconciliation qui avait déjà suscité à l'intérieur de l'Eglise catholique du pays des positions contradictoires (cf. DIAL D 945, 946 et 954), une polémique politico-religieuse de grande ampleur s'est instaurée: accusations gouvernementales d'"alliance objective avec les Etats-Unis", campagnes de presse contre Mgr Obando avec photographies de ce dernier en compagnie de Somoza avant 1979, reprise au Nicaragua des informations de la presse nord-américaine selon lesquelles Mgr Obando aurait reçu une certaine quantité d'argent d'une multinationale nord-américaine, accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat à l'encontre du Père Amado Peña et mise en résidence surveillée de celui-ci. C'est ce dernier épisode qui a provoqué en réplique une manifestation publique de solidarité de la part de Mgr Obando et de quelques dizaines de prêtres. Riposte du gouvernement: expulsion de dix prêtres étrangers, accusés de favoriser la contre-révolution. Parallèlement, le gouvernement nomme le Père Fernando Cardinal, jésuite, (cf. DIAL D 876) ministre de l'éducation, ce qui a pour effet de relancer la polémique de la participation de prêtres au gouvernement (cf. DIAL D 720). L'expulsion de ces dix prêtres fait suite à celle du P. Merino (cf. DIAL D 894) en mai 1983, et celle de deux autres prêtres étrangers en octobre 1983, mise à part l'expulsion de 3 religieuses et 2 prêtres nord-américains en janvier 1982, mesure aussitôt rapportée.

Note DIAL

1 - Communiqué du ministère de l'intérieur (9 juillet 1984)

La Direction des migrations et des étrangers fait savoir:

1) Que ce jour, 9 juillet 1984, conformément aux lois du pays, elle a procédé à l'annulation du permis de résidence des citoyens étrangers suivants qui travaillent comme prêtres dans le diocèse de Managua, lequel est sous la responsabilité de Mgr Obando: Francisco de San Martín (espagnol), Mario Enrique Madriz Castillo (panaméen), Benito Laplante (canadien), Manuel Angel Huertas Umaña (costaricain), Vicente Candeli Sanz (espagnol), Santiago Anitua López (espagnol), Francisco de Asís Castell Mas (espagnol), Mario Fiandri Fresi (italien), Benito Pitito La Bella (italien) et José Joaquin Montero Umaña (costaricain).

2) Que le motif de cette annulation de permis de résidence est dû au fait que les personnes mentionnées ont violé les lois de notre pays, en se

livrant à un travail politique intense contraire au Gouvernement de reconstruction nationale, et qu'elles ont participé à des plans destinés à provoquer un affrontement entre l'Eglise catholique et la Révolution populaire sandiniste.

3) Qu'à plusieurs reprises, particulièrement en raison du cas du Père Amado Peña, par le biais du ministère de l'intérieur, des conversations ont eu lieu avec la nonciature apostolique et avec les évêques Obando y Bravo et Bosco Vivas, dans le but de les persuader d'adopter une politique de prudence et de bonnes relations au sujet de positions individuelles prises par certains prêtres du diocèse de Managua; mais qu'au lieu d'entendre l'appel au bon sens et au respect de la légalité du pays, tout un plan a été mis en oeuvre pour accroître de façon artificielle de prétendues contradictions qui ont un fond politique complémentaire des plans d'agression et de déstabilisation à l'encontre du Nicaragua; en raison de quoi il a été résolu de prendre cette nécessaire mesure qui réaffirme l'autorité de notre gouvernement et le respect de nos lois.

## 2- Communiqué de la Conférence épiscopale de Nicaragua (31 juillet 1984)

En tant qu'évêques de la Conférence épiscopale de Nicaragua, après nous être réunis en session extraordinaire, le 30 juillet de l'année en cours, et après avoir prié et analysé la grave situation que traverse l'Eglise catholique au Nicaragua, nous tenons à faire savoir ce qui suit à nos prêtres, religieux, religieuses et fidèles ainsi qu'à l'opinion internationale.

1) Le 13 juillet 1984, nous avons envoyé une lettre aux membres de la Junte gouvernementale de reconstruction nationale pour protester contre l'expulsion du pays de dix prêtres authentiquement engagés avec les pauvres, et pour demander au gouvernement de présenter les preuves valables, du point de vue juridique, qui justifient une telle mesure, ou alors permettre le retour de ces prêtres ainsi que celui de ceux qui ont été expulsés dans les années précédentes (1). Jusqu'à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse.

2) La campagne (2) contre l'Eglise catholique, que nous dénonçons dans nos communiqués des 20 juin et 11 juillet dernier, continue activement par le moyen des médias en lien avec le gouvernement. Nous soulignons spécialement les attaques et les calomnies lancées dernièrement contre l'archevêque de Managua.

Nous demandons le respect des droits de l'homme. Et que cessent les atteintes à la personne de Mgr Miguel Obando Bravo, comme à tout autre évêque, prêtre ou fidèle catholique. Nous voulons qu'il soit parfaitement clair que tous les évêques du pays sont unis entre eux et que ce ne seront pas les tactiques des ennemis de l'Eglise qui feront éclater notre sincère communion, car celle-ci est un don du Christ que nous sommes disposés à garder et à défendre en permanence et en toutes circonstances.

---

(1) Il s'agit du P. Merino, le 13 mai 1983 (cf. DIAL D 894), puis des PP. Luis Corral-Prieto, espagnol, et José Maria Pacheco, costaricain, le 31 octobre 1983. Par ailleurs, le gouvernement avait, en son temps, rapporté la mesure d'expulsion de 3 religieuses et 2 religieux des Etats-Unis, prise le 13 janvier 1982 en rapport avec l'affaire des Indiens Miskito (NdT).

(2) On notera que le document de la conférence épiscopale utilise le mot "campagne" et non pas "persécution religieuse", expression habituelle du porte-parole de l'archevêché de Managua (NdT).

3) Nous sommes profondément préoccupés devant le fait des difficultés multiples que rencontrent les prêtres et les religieuses qui veulent venir dans le pays pour travailler au bien de notre peuple et en communion avec nous.

4) Par ailleurs, les paroles du Saint-Père le pape Jean-Paul II et le soutien de divers organismes du Saint-Siège à l'Eglise catholique du Nicaragua nous ont remplis de force et de reconnaissance. Nous avons également reçu de nombreux messages de conférences épiscopales de diverses parties du monde, exprimant leur étonnement, consternation et protestation devant ce qui arrive à l'Eglise au Nicaragua, ainsi que leur solidarité envers nous. Nous les remercions pour de telles démonstrations de solidarité chrétienne. Nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à l'Eglise soeur de San José de Costa Rica et à son pasteur, Mgr Román Arrieta y Villalobos, pour l'accueil qu'ils ont accordé aux dix prêtres expulsés dernièrement de notre pays. Cela a aussi été pour nous une grande consolation que la prière et le sacrifice offerts pour les besoins de notre Eglise par des prêtres et des fidèles d'ici et de l'étranger.

5) Nous voulons une nouvelle fois lancer notre appel au dialogue et à la réconciliation nationale, tel que nous l'avons fait dans notre lettre pastorale de Pâques de cette année. Avec les paroles du Saint-Père, nous disons qu'"il est urgent de passer de la méfiance et de l'agressivité, au respect, à la concorde, dans un climat qui permette l'appréciation loyale et objective des situations et la recherche prudente des remèdes. Le remède c'est la réconciliation." (Cf. Jean-Paul II, Paix et réconciliation, discours du pape en El Salvador, 6 mars 1983.)

En tant qu'évêques de la Conférence épiscopale de Nicaragua, nous sommes disposés à collaborer à la recherche d'une juste solution à cette situation. Et c'est pourquoi nous avons toujours été et sommes toujours disponibles au dialogue, à condition qu'il soit respectueux de la justice, de la vérité et de la liberté.

Nous exhortons tous nos fidèles à persévérer dans la prière avec Marie, la mère de Jésus, pour obtenir avec plus d'abondance le don de l'Esprit-Saint.

Conférence épiscopale de Nicaragua

Certifié conforme:

Mgr Bosco Vivas Robelo  
évêque auxiliaire de Managua  
secrétaire de la conférence épiscopale

-----  
(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL

-----  
Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441